

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 19 FÉVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, adjoints, JOUBLIN Sylvie, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis
Pouvoir de Mr DELANNOY Jean-Paul à Mr DONABEDIAN Eddy

Secrétaire de séance : Mr CHEVRIER Hervé

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
10	9	9+1 pouvoir

Date de convocation
12 février 2014

Date d'affichage
26 février 2014

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**OFFRE D'ACHAT DU PRESBYTÈRE :
DELIBERATION 1/FÉVRIER 2014**

Dans le cadre de la vente du Presbytère qui est actuellement à 120 000 €, un couple intéressé a fait une offre à 100 000 €. Le Conseil, à 9 voix pour et 1 abstention, décide de faire une contre-proposition à 105 000 €.

Le Conseil municipal autorise le faire à procéder à cette vente pour la somme de 105 000 € et à signer tous les documents nécessaires à celle-ci.

**EXONÉRATION DE LOYER EN JANVIER 2014 POUR LA BOULANGERIE
DELIBERATION 2/ FÉVRIER 2014**

**Le bail étant établi à compter du 15 janvier 2014 alors que Monsieur et Madame MORLEC n'ont débuté leur activité qu'en février 2014, le Conseil Municipal décide de les exonérer du loyer du janvier 2014 pour la somme de 175 € HT, soit 210 € TTC.
Après délibération, le conseil approuve, à l'unanimité, cette exonération.**

**AUGMENTATION DES FRAIS SCOLAIRES POUR LA MATERNELLE DE
VERMENTON : DELIBERATION 3/ FÉVRIER 2014**

La Mairie de Vermenton a estimé le coût réel moyen d'un enfant scolarisé en maternelle à Vermenton à 611 €.

Afin de répondre à une augmentation des frais scolaires due à la fin des contrats aidés des ATSEM notamment, il convient de prévoir une participation plus importante qui sera 150 € en plus par enfant chaque année durant 4 ans, somme à imputer dans le budget dès 2014.

D'autant plus que l'Education Nationale a prévu que tous les enfants qui entreront en grande section de maternelle resteront dans le cycle « maternelle » à la rentrée prochaine.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention concernant les frais scolaires avec la Mairie de Vermenton prenant en compte cette augmentation.

**REEMPLACEMENT DE LA PORTE ET POSE D'UNE ALARME AU LOCAL
TECHNIQUE SUITE AU VOL : DELIBERATION 4/ FÉVRIER 2014**

Suite aux vols subis par la commune ces derniers mois, le Conseil a décidé de renforcer la sécurité du local technique. Après études des différents devis proposés pour la porte et l'alarme, le Conseil municipal opte pour la pose d'une porte en acier et la mise en place d'une alarme.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour le remplacement de la porte en acier par la société ROBERT pour un montant de 2 511 € HT soit 3 003.16 € TTC, somme remboursée par l'assurance et la pose d'une alarme par la STAG pour un montant de 2 049.60 € TTC.

**VOTE D'AVENANT POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE
DELIBERATION 5/ FÉVRIER 2014**

Compte tenu que la salle polyvalente est un ERP (Établissement Recevant du Public), il nous est imposé de mettre en conformité l'alarme incendie qui est actuellement sonore mais sans flash alors que le flash est obligatoire.

Après délibération, le Conseil accepte la pose de l'alarme incendie réglementaire et de l'éclairage des sanitaires par détection pour un montant de 1 750.80 € TTC par l'entreprise AD-ELEC SARL chargée du lot 4. Il autorise le maire à procéder à la signature de l'avenant avec cette entreprise.

**MISE EN GÉRANCE DE LA LICENCE 4 AU CAMPING
DELIBERATION 6/ FÉVRIER 2014**

La gérance du camping ayant été confiée à Mr BERTHOU Yves, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire pour conclure le contrat de gérance de la licence 4 à cette personne. La licence 4 sera mutée du 15 avril 2014 au 15 septembre 2014 au camping de l'Isle St Jean pour un loyer de 50 € par mois de mai à août 2014 et de 25 € pour avril et septembre 2014.

Mr Berthou est titulaire du permis d'exploitation d'un débit de boissons depuis 2013.

**MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA CHAPELLE
DU BEUGNON : DELIBERATION 7/ FÉVRIER 2014**

Le Maire soumet à l'examen des Conseillers municipaux le règlement de la Chapelle du Beugnon.

Après avoir délibéré, ce règlement où il sera noté que la chapelle est classée monument historique, à l'exception du 1^{er} article inutile, est accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école :

Madame ENGELMANN et Madame LAZZARI étaient présentes au conseil d'école réuni à Précy-le-Sec le 18 février 2014, les parents d'élèves veulent faire une action pour le maintien du RPI pour la rentrée prochaine.

Réunion avec les associations :

Le Maire et les différentes associations de la commune se sont réunies pour identifier les besoins associatifs concernant l'utilisation de la salle des fêtes. Les Président(e)s souhaitent avoir accès à un point d'eau avec l'eau chaude dans la salle, à la mise en place d'un bar amovible et à des prises électriques en hauteur dans la salle.

Logement de la mairie :

Mme ENGELMANN demande si on a reçu le rapport du cabinet ALIZEE pour les diagnostics énergétiques du logement de l'école et ainsi passer des annonces.

Les diagnostics réglementaires ont été effectués et reçus en mairie. Le logement sera loué 430 € sans garage.

Espace propreté :

Madame LAZZARI fait part du problème du sol au niveau de l'espace propreté ainsi qu'un des composteurs qui s'écroule. Le revêtement sera revu.

Terrain de foot :

Monsieur CHEVRIER demande si l'accès au terrain de foot a été revu entre les jeunes et les associations. Monsieur BERTRAND a rencontré tous les intervenants concernés. Ces derniers se sont accordés sur l'occupation du terrain de foot : l'accès au terrain de foot est autorisé aux jeunes tous les jours sauf le dimanche matin lorsqu'il y a un match.

Assainissement Rue de l'Orme :

Monsieur BOIROT demande où en est l'assainissement rue de l'Orme : il est prévu en mai 2014.

D'autre part, des problèmes d'assainissement sont signalés dans le quartier de l'Église. Il faudra en avertir le SPANC.

La séance est levée à 22 H.
Le Maire,